

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

DFF
Monsieur Ueli Maurer
Conseiller fédéral et Chef du Département
Palais fédéral
Berne

Courriel : zentrale-psva@ezv.admin.ch

Berne, le 24 novembre 2021

Modification de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds et de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds. Consultation.

Monsieur le Conseil fédéral,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous prononcer sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis.

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, est favorable aux modifications prévues. En effet, en raison de l'arrivée à échéance de leur durée de vie normale de l'appareil d'enregistrement et de l'infrastructure routière de la RPLP à la fin 2024, de l'expiration prochaine des contrats de maintenance et de la nécessité de remplacer des composants du système, il est nécessaire de moderniser l'ensemble du système de perception de la RPLP sur le plan technique. Il s'agit aussi de le mettre en conformité avec le service européen de télépéage (SET).

Par ailleurs, le montant de la redevance et son mode de calcul restent fondamentalement inchangés.

Au vu de ces conditions, Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, soutien les modifications prévues de la loi et de l'ordonnance.

N'étant pas une organisation spécialisée sur des aspects concrets liés au trafic des poids lourds, nous renonçons à examiner plus en détail ce projet et à vous faire des commentaires de nature technique sur des points particuliers.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse



Denis Torche, responsable du dossier service public